



N° de résolution
ou annotation

2025-112

2025-113



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance extraordinaire formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Claire Bossé, et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

3.1 AVIS DE MOTION ANNONÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 367 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE ÉGLISE EN CENTRE MULTIFONCTIONNEL (PHASE 1) COMPORTANT UN EMPRUNT DE 1 331 121,95 \$ REMBOURSABLE SUR 20 ANS

PRENEZ AVIS qu'il sera soumis un règlement d'emprunt # 367 visant à décréter des travaux de transformation de l'ancienne église en centre multifonctionnel (phase 1), à la séance extraordinaire du Conseil du 30 avril 2025

Il est proposé par Michèle Lamonde, et unanimement résolu :

Que le règlement soit joint en annexe au procès-verbal de la séance ordinaire prévue le 5 mai 2025.

Des copies du projet sont disponibles sur notre site Web et au bureau municipal pour consultation.

ADOPTÉE

3.2 AVIS DE DÉPÔT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 367 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE ÉGLISE EN CENTRE MULTIFONCTIONNEL (PHASE 1) COMPORTANT UN EMPRUNT DE 1 331 121,95 \$ REMBOURSABLE SUR 20 ANS

ATTENDU que la Municipalité a procédé à l'acquisition le 11 novembre 2022 auprès de « La Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption » d'un site avec le bâtiment qui était une église, laquelle a été désacralisée simultanément à cet acte d'acquisition par le décret DSA 2022-09 de l'Évêque Pierre Goudreault;

ATTENDU que la Municipalité, suite à diverses consultations, juge d'intérêt public de réaliser les travaux de conversion de cette ancienne église en bâtiment multifonctionnel pour le bénéfice de l'ensemble de la communauté, comme première phase des travaux utiles et nécessaires à cette fin;

ATTENDU que la Municipalité a retenu les services de la firme ABCP Architectes qui ont procédé à l'estimation détaillée du coût de la première phase des travaux requis dans un document révisé en date du 30 avril 2025 au dossier QC23-1549, pour un montant de 1 331 121,95 \$ incluant les frais contingents et taxes nettes;

ATTENDU que les travaux visés par le règlement sont admissibles à différents programmes d'aides financières qui serviront à réduire le montant



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

N° de résolution
ou annotation

2025-114

de l'emprunt décrété par le présent règlement, laissant entrevoir un emprunt résiduel à la charge de la Municipalité de l'ordre de 1 331 121,95 \$;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement, y incluant le dépôt du projet de règlement, a été donné à la séance extraordinaire du 30 avril 2025 du conseil municipal;

Il est proposé par Claire Bossé, et unanimement résolu que le règlement n° 367 sera adopté à la séance du conseil municipal prévu le 5 mai 2025.

À la demande du président d'assemblée, la secrétaire présente à l'audience et dépose le projet de règlement. Des copies du projet sont disponibles sur demande pour consultation.

ADOPTÉE

4. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h19.

Président : Richard Galibois

Secrétaire d'assemblée : Mélissa Gagné



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer